



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

N° C25_01_2024_12 - Association Maison du protestantisme poitevin - Convention triennale d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention pluriannuelle 2024-26
- Contrat d'engagement républicain
- Courrier demande de subvention

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	9	70	19

Pour : 69	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans la participation de Philippe CACLIN

Date de convocation : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLÉ Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BERNARD Eric (pouvoir donné à GUERY Patrice), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOURDIER Christine), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, HAYE Jean-Marie, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURRÉ

Association Maison du protestantisme poitevin - Convention triennale d'objectifs 2024-2026 (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention pluriannuelle 2024-26*
- *Contrat d'engagement républicain*
- *Courrier demande de subvention*

Vu la délibération du conseil communautaire de Mellois en Poitou du 25 mars 2019 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec la Maison du Protestantisme Poitevin ;

Vu la délibération du bureau communautaire de Mellois en Poitou du 9 décembre 2021 adoptant l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison du Protestantisme Poitevin, la prolongeant sur l'année 2022 ;

Vu la délibération du bureau communautaire Mellois en Poitou du 1^{er} décembre 2022, adoptant l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison du Protestantisme Poitevin, la prolongeant sur l'année 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022, adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique, et notamment a fiche socle intitulée « Stratégie de découverte du territoire (sites de visite) » et celle intitulée « cadre des relations partenariales » ;

Vu l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 11 janvier 2024 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, la Maison du Protestantisme Poitevin a sollicité la communauté de communes le 8 novembre 2023 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 19 000 € par an soit 57 000 € pour trois ans (années 2024, 2025 et 2026).

Les activités de la Maison du Protestantisme Poitevin mettent en lumière une partie de l'histoire du territoire, qui participe à son identité. Cette association stabilise sa

fréquentation autour de 1300 visiteurs annuels. Son programme se consolide autour de ses animations, toujours très prisées du grand public et qui rencontrent un franc succès. Le centre de documentation Jean Rivierre, à Prailles-La Couarde, s'adresse à des personnes davantage initiées et fait référence au niveau européen, Par contre, l'activité du musée du Poitou Protestant, à Beaussais-Vitré, est à repenser.

L'Association travaille en partenariat depuis de longues années avec la communauté de communes Mellois en Poitou. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention triennale d'objectifs 2019-2021, prolongée en 2022 et 2023. La communauté de communes met également à disposition gracieusement les locaux du Centre Jean Rivierre à La Couarde, qui ont une valeur locative de 10 296 € par an.

Sur la proposition de la communauté de communes Mellois en Poitou, l'association a sollicité un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en 2023, qui a donné des préconisations concrètes autour des 3 axes suivants :

- travail sur l'identité, la marque, les supports de communication print et numériques, les réseaux sociaux, la signalétique,
- une unité de lieu,
- une offre de visite repensée.

Sur cette base, il est proposé de conventionner sur 3 années avec la Maison du Protestantisme Poitevin. Cette convention se structure concrètement autour de 3 missions prioritaires :

- revoir et structurer l'identité de l'association et sa communication
- conforter les animations et en proposer de nouvelles
- travailler sur une identité de lieu avec toutes les parties prenantes

Ces missions sont conduites sur plusieurs années, sur la base des préconisations du DLA, et de manière concertée avec les acteurs locaux (Mairies, Office de Tourisme, etc). Ainsi, l'association pourra construire son projet associatif en cohérence avec la logique de site unique, en rendant ses modalités de fonctionnement plus simples, lisibles et moins coûteuses.

Il est donc proposé de continuer à soutenir la Maison du Protestantisme Poitevin, en s'appuyant sur la nouvelle convention d'objectifs annexée, qui sera opérationnelle pendant les années 2024, 2025 et 2026. Le montant de la subvention annuelle reste inchangé depuis 2019 et s'élève à 19 000 €.

La subvention annuelle est versée selon les modalités suivantes :

- une avance de 80 % en mars de chaque année. Pour l'année 2024, cette avance sera versée au vu de la signature de la présente convention. Pour les années 2025 et 2026, cette avance sera versée au vu d'une présentation détaillée des actions réalisées de l'année n-1 ;
- le solde annuel, sur présentation du bilan et du compte de résultat de l'année n et au plus tard le 30 juin de l'année n+1 ; la collectivité vérifiera que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet.

Considérant l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 11 janvier 2024, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à la Maison du Protestantisme Poitevin d'un montant de 19 000 € par an, soit 57 000 € pour trois ans, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- AUTORISER la signature de la convention triennale d'objectifs 2024-2026 avec la Maison du Protestantisme Poitevin, telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles CHOURRÉ

Fabrice MICHELET